

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Diluant Seatec

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 20.10.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Diluant Seatec

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
solvant

Utilisations contre-indiquées
Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

SVB Spezialversand für Yacht- und Bootszubehör GmbH
Gelsenkirchener Strasse 25-27
28199 Bremen

N° de téléphone +49(0) 421 57 29 0-0
e-mail info@svb.de

Informations relatives à la fiche de données de sécurité
info@svb.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4; H312
Acute Tox. 4; H332
Aquatic Chronic 3; H412
Asp. Tox. 1; H304
Eye Dam. 1; H318
Flam. Liq. 3; H226
Skin Irrit. 2; H315
STOT RE 2; H373
STOT SE 3; H335
STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH02



SGH05



SGH07



SGH08

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Diluant Seatec

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 20.10.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

xylène

Hydrocarbures, C9, aromatiques

2-méthylpropane-1-ol

Mentions de danger

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312+H332

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260

Ne pas respirer les vapeurs.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331

NE PAS faire vomir.

P370+P378

En cas d'incendie: Utiliser du sable, un produit extincteur à sec, du CO₂ ou de la mousse pour l'extinction.

P405

Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	xylène			
	1330-20-7	Flam. Liq. 3; H226	>= 50,00 - < 70,00	% en

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Diluant Seatec

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 20.10.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

	215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Chronic 3; H412 STOT RE 2; H373		poids
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques			
	64742-95-6 918-668-5 - 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
3	2-méthylpropane-1-ol			
	78-83-1 201-148-0 603-108-00-1 01-2119484609-23	Eye Dam. 1; H318 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
4	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
	108-65-6 203-603-9 607-195-00-7 01-2119475791-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	< 5,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Diluant Seatec

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 20.10.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Mousse stable aux alcools

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former un mélange hautement inflammable avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol en direction de la source d'inflammation. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Risque d'éclatement des récipients suite à un échauffement. En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire à alimentation autonome en air. Porter un vêtement de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Ne pas inhaler les vapeurs.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Se référer aux mesures de protection énumérées dans rubrique 8. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Tenir à l'écart des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Diluant Seatec

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 20.10.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Ne pas stocker en commun avec: substances comburantes; matières à inflammation spontanée; Agents oxydants;
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	xylène	1330-20-7	215-535-7		
	2000/39/EC				
	Xylene, mixed isomers, pure				
	VLE (courte durée)	442	mg/m ³	100	ppm
	VLE (8h)	221	mg/m ³	50	ppm
	Résorbtion de l'épiderme / sensibilisateur		Skin		
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
	Xylènes, isomères mixtes, purs				
	VLE (courte durée)	442	mg/m ³	100	ppm
	VLE (8h)	221	mg/m ³	50	ppm
	Remarque/s		*		
2	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0		
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
	Alcool isobutylique				
	VLE (8h)	150	mg/m ³	50	ppm
3	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9		
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle				
	VLE (courte durée)	550	mg/m ³	100	ppm
	VLE (8h)	275	mg/m ³	50	ppm
	Remarque/s		*		
	2000/39/EC				
	2-Methoxy-1-methylethylacetate				
	VLE (courte durée)	550	mg/m ³	100	ppm
	VLE (8h)	275	mg/m ³	50	ppm
	Résorbtion de l'épiderme / sensibilisateur		Skin		

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	xylène			1330-20-7 215-535-7	
	dermale	(chronique) à long terme		212	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	442	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	221	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	221	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	442	mg/m ³
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques			64742-95-6 918-668-5	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	25	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	150	mg/m ³
3	2-méthylpropane-1-ol			78-83-1	

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Diluant Seatec

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 20.10.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

				201-148-0	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	310	mg/m ³
4	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			108-65-6	
				203-603-9	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	796	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	275	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	550	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	xylène			1330-20-7	
				215-535-7	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	12,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	125	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)		260	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme		65,3	mg/m ³
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques			64742-95-6	
				918-668-5	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	11	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	11	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	32	mg/m ³
3	2-méthylpropane-1-ol			78-83-1	
				201-148-0	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	55	mg/m ³
4	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			108-65-6	
				203-603-9	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	36	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	500	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	320	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	33	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	33	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	xylène		1330-20-7	
			215-535-7	
	Eau	eau douce	0,327	mg/L
	Eau	eau marine	0,327	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	12,46	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	12,46	mg/kg
	sol	-	2,31	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	6,58	mg/L
2	2-méthylpropane-1-ol		78-83-1	
			201-148-0	
	Eau	eau douce	0,4	mg/L
	Eau	eau marine	0,04	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	11	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,56	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	0,152	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	0,076	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires	-	10	mg/L

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Diluant Seatec

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 20.10.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

	(STP)			
3	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		108-65-6 203-603-9	
	Eau	eau douce	0,635	mg/L
	Eau	eau marine	0,064	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	3,29	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	0,329	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	0,29	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection. En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374.

Matériau approprié	caoutchouc fluoré		
Épaisseur du matériel	>=	0,4	mm
Temps de passage	>	480	min

Divers

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des risques à prévenir liés aux conditions de travail, en conformité avec les normes Européennes et en accord avec le fournisseur de l'EPI.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter le rejet dans les eaux usées et l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État/Couleur
liquide
incolore
Odeur
d'hydrocarbures
Seuil olfactif
Donnée non disponible.
pH
Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Diluant Seatec

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 20.10.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Donnée non disponible.			
Point de fusion / intervalle de fusion			
Donnée non disponible.			
Point de décomposition / intervalle de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	23	- 60	°C
Température d'auto-inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Propriétés comburantes			
Donnée non disponible.			
Propriétés explosives			
Le produit n'est pas explosif. Toutefois, des mélanges vapeur/air explosifs peuvent se former.			
Inflammabilité (solide, gaz)			
Donnée non disponible.			
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;			
Donnée non disponible.			
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Valeur	10,66	hPa	
Température de référence	20	°C	
Densité de vapeur			
Donnée non disponible.			
Taux d'évaporation			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	0,86	g/cm ³	
Température de référence	20	°C	
Solubilité dans l'eau			
Remarque/s	non miscible		
Solubilité(s)			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
	log Pow	3,15	
	Température de référence	20	°C
	concerne	CAS 100-41-4	
	Source	ECHA	
2	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
	log Pow	0,31	
	Méthode	calculés	
	Source	ECHA	

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Diluant Seatec

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 20.10.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

3	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
log Pow		1,2	
Température de référence		20	°C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		

Viscosité
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Au contact avec l'air, les vapeurs peuvent former un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition. Charges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation; Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone; hydrocarbures imbrûlés (fumées)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
DL50		3523	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	EU Method B.1		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
DL50	>	3492	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
3	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
DL50	>	2830	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
4	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Diluant Seatec

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 20.10.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Source	ECHA
--------	------

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	Diluant Seatec
ETA (Mélange)	2000,00 mg/kg
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
DL50	>	3160	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
3	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	Diluant Seatec
ETA (Mélange)	20,0000 mg/l
Voie d'exposition / état physique	Vapeur
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
CL50	>	6,193	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
CL50	>	18,8	mg/l
Durée d'exposition		6	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Diluant Seatec

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 20.10.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Espèces	rat		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
Durée d'exposition		24	h
Espèces	lapin		
Méthode	USFDA Code of Federal Regulations Title 16, Section 1500.41		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
4	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
3	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
Durée d'exposition		24	h
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Effets irréversibles sur les yeux		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
4	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Diluant Seatec

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 20.10.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
3	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
Voie d'exposition	Peau		
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
4	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	
Donnée non disponible.	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
CL50		2,6	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces concerne	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	CAS 106-42-3		
Source	OCDE 203		
	ECHA		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
LL50		9,2	mg/l

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Diluant Seatec

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 20.10.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Durée d'exposition	96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss	
Méthode	OCDE 203	
Source	ECHA	
3	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1 201-148-0
CL50	1430	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Espèces	Pimephales promelas	
Source	ECHA	
4	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6 203-603-9
CL50	100	- 180 mg/l
Durée d'exposition	96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss	
Méthode	OCDE 203	
Source	ECHA	

Toxicité sur les poissons (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
NOEC	>	1,3	mg/l
Durée d'exposition		56	jour(s)
Espèces	Salmo gairdneri		
Méthode	OECD 210		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
LE50		3,2	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
CE50		1100	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia pulex		
Méthode	ASTM Standard E 729-80		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
NOEC		20	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
CE50		3,2	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces concerne	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	CAS 106-42-3		
Source	OCDE 201		
	ECHA		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
LE50		2,9	mg/l

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Diluant Seatec

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 20.10.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Durée d'exposition	72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
Méthode	OCDE 201	
Source	ECHA	
3	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1 201-148-0
CE50	593	mg/l
Durée d'exposition	72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
Méthode	OCDE 201	
Source	ECHA	
4	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6 203-603-9
CE50	> 1000	mg/l
Durée d'exposition	72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
Méthode	OCDE 201	
Source	ECHA	

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
CE50	>	99	mg/l
Durée d'exposition		10	min
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
Valeur	>	20	%
Durée		28	jour(s)
concerne	CAS 106-42-3		
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Type	BSB		
Valeur		78	%
Durée		28	j
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
3	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
Type	BOD/COD		
Valeur	70	- 80	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
4	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		90	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Diluant Seatec

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 20.10.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Source Évaluation	ECHA facilement biodégradable
----------------------	----------------------------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
FBC			25,6
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	ECHA		
Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
log Pow			3,15
Température de référence			20 °C
concerne	CAS 100-41-4		
Source	ECHA		
2	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
log Pow			0,31
Méthode	calculés		
Source	ECHA		
3	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
log Pow			1,2
Température de référence			20 °C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	30

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Diluant Seatec

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 20.10.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Numéro ONU	UN1263
Nom technique	PEINTURES
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3

14.2 Transport IMDG

Classe	3
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1263
Nom et description	PAINT
EmS	F-E, S-E
Étiquettes	3

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	3
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1263
Nom et description	Paint
Étiquettes	3

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3, 40

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

P5c

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement

1907/2006/CE

Nom commercial : Diluant Seatec

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 20.10.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H312	Nocif par contact cutané.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 770049